

*Syndicat Intercommunal  
d'aménagement de la  
Nied Allemande*

**ETUDE PREALABLE A L'AMENAGEMENT DE COURS  
D'EAU DANS LE BASSIN DE LA NIED ALLEMANDE**

---

*Rapport Final – Volet 3 : Propositions d'aménagement*  
**Texte et annexes**

*décembre 1999*

24/ IG02/ NC/ GLG



siège Social : Parc de l'Île - 15/ 27, rue du Port - BP 727 - 92007 Nanterre Cedex - France  
Tél : 01.46.14.71.00 - Fax: 01.46.14.71.08 Télec 612611F

# SOMMAIRE

<b>1 Préambule .....</b>	<b>5</b>
<b>2 Objectifs du programme .....</b>	<b>7</b>
2.1 Introduction .....	7
2.2 Attentes des différents intervenants .....	8
2.2.1 Objectifs des acteurs institutionnels.....	8
2.2.2 Objectifs des acteurs locaux et attentes des riverains .....	9
2.3 Situation actuelle du bassin versant .....	10
2.3.1 Points forts .....	10
2.3.2 Points faibles .....	11
2.4 Initiatives antérieures et enseignements tirés .....	14
2.4.1 Nied Allemande et Langenbach .....	14
2.4.2 Bilan .....	14
2.4.3 Enseignements à tirer .....	15
2.5 Axes prioritaires d'intervention.....	15
2.5.1 Gérer les inondations .....	15
2.5.2 Améliorer la qualité de l'eau .....	15
2.5.3 Entretenir les cours d'eau .....	16
2.5.4 Préserver les zones naturelles sensibles (zones humides) .....	16
2.5.5 Assurer une reconquête piscicole progressive .....	16
2.6 Mise en évidence des priorités par l'analyse multicritères .....	17
2.6.1 Définition des objectifs de restauration .....	17
2.6.2 Choix des critères .....	18
2.6.3 Mise en place de l'analyse multicritères .....	20
2.7 Dégradations, état à atteindre et indicateurs .....	21
2.7.1 Etat « souhaitable » à préserver ou à favoriser .....	21
2.7.2 Dégradations irréversibles à compenser .....	22
2.7.3 Situations ou aménagements inadaptées à corriger .....	23
2.7.4 Défaut d'entretien à rattraper .....	23
2.7.5 Excès de coupes .....	24
2.7.6 Objectifs de qualité de l'eau .....	24
2.7.7 Débits objectifs : gestion des étiages .....	26
<b>3 Contenu des opérations proposées .....</b>	<b>27</b>
3.1 Type d'interventions .....	27

3.2	Restauration de la végétation .....	28
3.2.1	Constat Situation actuelle .....	28
3.2.2	Principes .....	<b>Erreur! Signet non défini.</b>
3.2.3	Objectifs .....	28
3.2.4	Techniques .....	29
3.3	Gestion des embâcles .....	<b>Erreur! Signet non défini.</b>
3.3.1	Définition de l'embâcle .....	<b>Erreur! Signet non défini.</b>
3.3.2	Quand faut-il procéder à leur enlèvement ?	<b>Erreur! Signet non défini.</b>
3.3.3	Principes .....	<b>Erreur! Signet non défini.</b>
3.3.4	Périodes des travaux .....	<b>Erreur! Signet non défini.</b>
3.4	Plantations .....	30
3.4.1	Situation actuelle .....	30
3.4.2	Objectifs des plantations .....	30
3.4.3	Principes .....	31
3.4.4	Techniques : plantation ou bouturage .....	31
3.5	Réhabilitation des berges .....	32
3.5.1	Problématique urbaine - Nied Allemande .....	32
3.5.2	Problématique rurale - Nied Allemande .....	32
3.5.3	Affluents .....	33
3.5.4	Techniques proposées .....	33
3.5.5	Enlèvement des dépôts sur berges .....	33
3.6	Amélioration du potentiel piscicole .....	34
3.6.1	Constat .....	34
3.6.2	Diversification des écoulements .....	34
3.6.3	Ouvrages infranchissables .....	34
3.6.4	Ouverture de frayères .....	35
3.7	Actions globales sur le bassin versant .....	36
3.7.1	Amélioration de l'accès à la rivière .....	36
3.7.2	Préservation de bandes enherbées .....	36
3.7.3	Protection des zones humides .....	37
3.7.4	Information et sensibilisation du public .....	38
3.8	Maîtrise des risques d'inondations .....	39
3.8.1	Constat .....	39
3.8.2	Opérations envisagées .....	39
3.8.3	Suppression ou modifications d'ouvrages .....	40
3.8.4	Curage et surveillance des ouvrages .....	41
3.8.5	Protection rapprochée .....	42
3.8.6	Retenues sur les affluents .....	44
3.8.7	Bilan - Protection contre les inondations .....	48
<b>4</b>	<b>Programme proposé -Détail par tronçon .....</b>	<b>49</b>
4.1	Introduction .....	49
4.2	Coûts unitaires d'interventions .....	50
4.3	Aménagements -Nied Allemande et affluents .....	54
4.3.1	Répartition par postes - Tranche ferme .....	54
4.3.2	Répartition sur le bassin versant - Tranche ferme .....	55
4.3.3	Répartition par postes - Tranche conditionnelle .....	56
4.3.4	Détail par tronçon et cours d'eau - Tranches ferme et conditionnelle	56

4.4	Actions non chiffrées .....	59
4.4.1	Réduction des rejets d'eaux usées .....	59
4.4.2	l'réservation des zones humides et des bandes enherbées.....	59
4.4.3	Information du public .....	59
4.5	Maîtrise du risque d'inondations .....	60
4.5.1	Protection rapprochée .....	60
4.5.2	Bassins de retenue.....	60
4.6	Programme proposé par le SIAFE .....	61
4.7	Bilan général .....	62
<b>5</b>	<b>Schéma d'aménagement et entretien futur .....</b>	<b>63</b>
5.1	Priorités d'intervention .....	63
5.2	Organisation générale des travaux.....	64
5.2.1	Aménagements hors protection contre les inondations.....	64
5.2.2	Protections contre les inondations.....	65
5.2.3	Détail du planning des travaux - Restauration de la végétation et gestion des embâcles .....	66
5.2.4	Détail du planning des travaux - Plantations .....	68
5.2.5	Autres opérations .....	70
5.3	Entretien futur .....	72
<b>6</b>	<b>Conclusion .....</b>	<b>73</b>

# 1

## Préambule

La Nied Allemande suit un parcours lent et sinueux de près de **60** km de sa source, au niveau de Biding, jusqu'à la confluence avec la Nied Française à Condé Northen.

Les syndicats fluviaux (récemment dissous) théoriquement en charge de l'entretien de la Nied Allemande n'étaient pas intervenus depuis plusieurs années sur la rivière et ses berges. Cette situation explique l'état de dégradation, et de vieillissement important de la végétation, constaté sur certains tronçons.

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Nied Allemande, de création récente (mai 1998), fédère l'ensemble des communes du bassin versant de la Nied Allemande. Ce Syndicat s'est constitué afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de restauration et d'entretien des cours deau.

L'entretien des rivières non domaniales, cas général pour les cours d'eau de la Nied Allemande, est une obligation légale des propriétaires riverains.

Toutefois, l'entretien des cours d'eau dépasse de loin l'intérêt des riverains, et est d'intérêt général, ce qui légitime la constitution du Syndicat et sa vocation à intervenir sur l'aménagement et l'entretien des cours d'eau.

Le présent dossier constitue le troisième et dernier volet de l'étude préalable à l'aménagement de cours d'eau dans le bassin de la Nied Allemande.

Il a pour but de définir un programme de travaux qui permettra de répondre aux différents objectifs que s'est fixé le Syndicat, à savoir la maîtrise des risques liés aux inondations, la reconquête des milieux naturels et l'amélioration de la qualité de l'eau.

Le présent dossier est indissociable des deux premiers volets de l'étude, qui comprennent le descriptif et le diagnostic global de l'état des lieux.

## Objectifs du programme

### 2.1 Introduction

Le présent chapitre vise à identifier, à justifier et à classer par ordre de priorité les différents objectifs du programme d'aménagement et d'entretien qui sera proposé.

Le point de départ consistera à récapituler les attentes des différents intervenants de la gestion du bassin versant de la Nied Allemande.

Ces attentes seront comparées à la situation actuelle du bassin versant, tirée des enquêtes, visites et analyses des deux premiers volets de l'étude, afin de faire apparaître les axes centraux d'intervention pour le Syndicat.

Les priorités assignées à chacun des objectifs définis seront ensuite établies, sur la base d'une analyse multicritère.

Enfin, des critères dévaluation du programme d'intervention seront présentés, sur la base d'une comparaison entre état à atteindre et situation actuelle. Ces critères constituent la base d'un tableau de bord de suivi des actions du Syndicat.

## 2.2 Attentes des différents intervenants

### 2.2.1 Objectifs des acteurs institutionnels

#### ❖ La politique de la D.D.A.F

La DDAF de Moselle coordonne les actions de protection des milieux naturels menées sur le bassin versant de la Nied Allemande.

De plus, les actions des différents syndicats d'assainissement présents sur le bassin sont suivies par la DDAF, et prises en compte dans notre étude.

#### ❖ La politique de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse

La politique de l'Agence, relative à la protection des milieux naturels, a été définie dans le cadre de son 7<sup>ème</sup> programme d'activité. Elles visent à la restauration des équilibres naturels et à la reconquête de la qualité des eaux.

Quatre orientations sont définies :

- améliorer la protection des zones humides d'intérêt national et de bassin
- restaurer les cours d'eau majeurs et les cours d'eau plus petits dans les zones fragiles
- développer un programme cohérent d'aménagement de passes à poissons
- soutenir le débit de certains cours d'eau

#### ❖ La politique du Conseil Général de la Moselle

La reconquête des milieux naturels et particulièrement des cours d'eau de Moselle est un objectif central de la politique du Conseil Général de la Moselle.

Le soutien aux collectivités locales pour la réalisation d'aménagements concertés fait également partie de l'action du Conseil Général.

#### ❖ LaDIREN

La DIREN œuvre à la prise en compte de l'environnement dans les divers programmes d'aménagement. Elle veille à la protection de la nature, des sites et des paysages.

#### ❖ Le Conseil supérieur de la pêche

Le principal objectif du C.S.P. est d'accroître la qualité de l'habitat piscicole sur les différents cours d'eau du bassin, et de favoriser l'établissement durable d'espèces variées. En particulier, l'amélioration de la franchissabilité des ouvrages est un souci exprimé, pour faciliter les migrations et l'accès aux zones de reproduction.

## 2.2.2 Objectifs des acteurs locaux et attentes des riverains

Les représentants du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Nied Allemande ont clairement exprimé les orientations à donner à l'action du Syndicat :

- ✓ la maîtrise des risques liés aux les inondations,
- ✓ la reconquête des milieux naturels,
- ✓ l'amélioration de la qualité de l'eau.

Ces objectifs rejoignent les attentes exprimées par les différentes communes, plus particulièrement celles situées à proximité immédiate de la Nied Allemande, de Teting sur Nied jusqu'à Varize.

Les communes de Teting sur Nied, Pontpierre, Faulquemont et Créhange indiquent en premier lieu leur souci de voir limités les problèmes liés aux inondations, sans négliger pour autant l'aspect milieu naturel.

Ainsi, même pour une commune aussi touchée qu'Elvange, où des habitations jouxtant la rivière sont fréquemment inondées, l'attrait de la rivière comme lieu de vie est clairement exprimé : « C'est une chance pour un village d'être traversé par une rivière comme la Nied. Les Elvangeois attendent beaucoup du Syndicat d'Aménagement pour lui redonner toute sa valeur ».

Les communes situées plus en amont sur les versants attendent un meilleur « entretien » des cours d'eau, sans manquer, encore une fois, d'exprimer leur intérêt pour la préservation des milieux naturels intéressants. La commune de Lelling insiste fortement sur la valeur patrimoniale des zones humides présentes sur son territoire.

Les particuliers rencontrés lors des visites de terrain, qu'ils soient habitants riverains, promeneurs, pêcheurs, sont généralement en accord avec les objectifs définis par les structures les représentant.

Le souci d'une amélioration de la qualité de l'eau, et du maintien d'un cadre de vie agréable, en évitant les interventions lourdes, a été exprimé à maintes reprises.



# 6

## Conclusion

Ce rapport présente des propositions d'aménagements sur les principaux cours d'eau du bassin versant de la Nied Allemande.

Ces propositions s'appuient sur le diagnostic de la situation actuelle, établi sur la base de la bibliographie, d'enquêtes de terrain approfondies et de rencontres des différents acteurs de la gestion du bassin versant.

Elles permettront une reconquête progressive de la qualité du milieu et de la qualité de l'eau.

Le milieu aquatique constitue une entité particulièrement complexe à gérer, car il réalise la synthèse entre une multitude de lieux (amont et aval, villes et espace rural), de milieux (eau, terre, faune et flore) et d'intérêts.

La constitution d'un Syndicat fédérant l'ensemble des communes du bassin versant est à ce titre remarquable, et montre que les responsables locaux ont pris la mesure des défis à relever.

Toutefois, il est clair que le Syndicat ne peut agir seul : pratiquement toutes les actions d'aménagements sur le bassin versant touchent, de près ou de loin, les cours d'eau : routes, lotissements, assainissement, rêmembrement agricole, etc.

La qualité de la restauration et de l'entretien ne dépend pas seulement de l'aptitude du Syndicat à rassembler les moyens techniques et financiers nécessaires. Elle est également fonction du comportement des riverains et utilisateurs de la rivière, en tant qu'acteurs, face à leur responsabilité.

Une bonne restauration ou un bon entretien ne pourra être à long terme que le fruit d'une volonté collective ; c'est cette volonté que le Syndicat doit s'attacher à faire naître et à développer. Pour cela, il devra, en collaboration avec les services de l'Etat et des organismes compétents, fournir un effort important d'information et de sensibilisation auprès des riverains, appuyé par la mise à disposition de compétences techniques sur le terrain.